

Salima, 18 ans, expulsée au début du mois

«Je n'ai personne au Maroc»

A une cinquantaine de kilomètres de là, Salima a le sentiment de se débattre dans un mauvais rêve. «*Je ne comprends pas ce qui s'est passé, je n'ai personne au Maroc, ma vie est en France.*» Salima Boulazhar, 18 ans, est arrivée au Maroc le 4 février. Depuis l'âge de 13 ans elle vivait avec sa sœur jumelle Salma chez leur tante, à Clermont-Ferrand. «*Le plus horrible, c'était le centre de rétention. J'étais la plus jeune, raconte la jeune fille d'une petite voix, ses longs cheveux lâchés sur les épaules. Il faisait froid, il n'y avait même pas d'eau chaude pour se laver, des grillages partout, le soir on nous donnait de la salade à manger.*» L'adolescente est installée dans le salon de la famille qui a bien voulu l'accueillir.

Salima n'avait nulle part où aller au Maroc. Les jumelles sont nées d'une liaison hors mariage, un tabou absolu dans ce royaume islamique. Leurs parents ont donc refusé de les élever. Comme pour Hassan, c'est la grand-mère qui s'en charge. A sa mort, une tante vivant en France propose de s'occuper d'elles. A l'école, elles rattrapent leur retard en français. Elles entament un contrat d'apprentissage en cuisine, ont de bonnes notes, se font des amis. Leur patron promet même de les embaucher, une fois le CAP terminé. Le 27 juillet, ce parcours d'intégration est interrompu. Leur demande de titre de séjour est refusée. L'adoption par la tante sous la loi marocaine (*kefala*) n'est pas reconnue en France. Officiellement, les jumelles ont deux parents en vie au Maroc. Elles doivent rentrer.

Les jeunes filles font appel. En vain. Pour bénéficier d'une carte de séjour «vie privée et familiale», il faut non seulement avoir foulé le sol français avant ses 13 ans, mais aussi vivre en France avec au moins l'un de ses deux parents. La tutelle d'un oncle ou d'une tante ne suffit pas. En plus, dès qu'un membre de la famille vit encore dans le pays d'origine, même si le jeune n'a plus de contact, la demande de régularisation est souvent déboutée.

Un matin de janvier, à 6 h 30, les policiers frappent à la porte. Salima ouvre, sa sœur jumelle n'est pas là. Salima est placée en centre de rétention. Treize jours dans ce qu'elle vit comme une prison. Salma se cache. Tout le monde se mobilise: son lycée, des associations comme le Réseau éducation sans frontières (RESF), des syndicats, des partis. Plusieurs manifestations ont lieu à Clermont-Ferrand. Malgré cela, Salima est expulsée. Le matin de son départ Patrick Stéfanini, préfet d'Auvergne et du Puy-de-Dôme, un proche de Brice Hortefeux, fait une promesse : si la jeune fille demande un visa long séjour au Maroc, elle pourra revenir.

«*A quoi bon l'avoir expulsée alors ?*», commente, désabusée, Lucille Daumas, membre de la branche marocaine de RESF, association créée en 2006 par des enseignants du Lycée français de Rabat. Selon elle, il y a eu une accélération ces dernières semaines : en quinze jours, trois jeunes ont été expulsés vers le Maroc.